La Chronique de la Ligue des droits de l'Homme asbi

Février - Mars 2010 | N°137



Bureau de dépôt : Bruxelles X - Périodique bimestriel Editeur responsable : Benoît Van der Meerschen 22, rue du Boulet à 1000 Bruxelles

ldh@liguedh.be | www.liguedh.be Tél. 02.209 62 80 | Fax 02.209 63 80

BELGIQUE – BELGÏE
P.P.
BRUXELLES X
1/2730

N° D'AGRÉMENT P801323

Technologie 7/ 24: 30!

Une semaine de droits humains, de culture et d'échanges sur les nouvelles technologies

du 23 au 28 février 2010 à l'Espace Magh rue du Poinçon, 17 - 1000 Bruxelles

Dossier introductif



Nouveaux documents disponibles dans la rubrique « Documentation » du site www.liguedh.be

- > Sons et images : Débat sur les violences policières (Télé BXL), Evaluation des lois anti-terroristes (La Première)
- > Recensions : « L'affaire des affaires (2 tomes) ». « HP 1. L'Asile d'aliénés ».
 - « La sociologie de la délinquance juvénile », « Une vie chinoise Le temps du parti »,
- « Immigrations : fantasmes et réalités », « Putain de Guerre ! » (2 tomes), « Berlin » (2 tomes),
- « Manuel sur le port des symboles religieux dans les lieux publics »

Les communiqués de presse sont également consultables en ligne.



<u>La LDH sur FB</u>

Un groupe « Lique des droits de l'Homme » a été créé sur Facebook. Ce groupe poursuit un objectif d'information sur les enieux des nouvelles technologies en matière de vie privée. Des textes, articles, analyses, réflexions. invitations à des débats relatifs à cette thématique y seront régulièrement postés.

Vous êtes sur FB et vous souhaitez nous rejoindre ? Ecrivez « Ligue des droits de l'homme » sur le moteur de recherche.

La culture, c'est la diversité La diversité est une richesse Ensemble, enrichissons Bruxelles

Avec le soutien de la Commission Communautaire Française. Votre partenaire institutionnel francophone en Région de Bruxelles-Capitale.



La Commission Communautaire Française encourage vos initiatives en

Action et cohésion sociale Culture et audievisuel Education dermanante Ense gnement et Formation professionnelle Insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées Santé Social d'uncese Tourisme Transport socialre Relations internationales

Cabinat du Ministra-Président nuc Secia no Grespol 36 1650 Bidwollos 121 02:503 76 11 Pau 02:514 48 60 Administration rup des Palais, 42 1030 Billise kus Tuli 02/800 8000 Fus. 02/800 8001

Comité de rédaction

Emmanuelle Delplace, David Morelli, Dominique Rozenberg, Olivier Sebasoni

Ont participé à ce numéro

Marie-Sophie Devresse,
Zoé Gallez, Pascale Genbrugge,
Anne Kirschen, Christine Leclercq,
David Morelli, Pierrette Pape,
Stuart Poncherello,
Dominique Rozenberg,
Jean-Bierg Van Diessenberg

Dessins

Max Tilgenkamp

Graphisme

® Laboratoire Graphique Daniel Renzoni info@laboratoiregraphique.be www.laboratoiregraphique.be La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès

de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

Remerciements

La Ligue travaille grâce à l'aide du Rèseau Financement Alternatif, de Credal et de la Province du Brabant wallon. Afin d'étayer sa réflexion, La Ligue des droits de l'Homme utilise constamment les Codes Larcier.

Avec le soutien de







Amour, amour quand tu nous tiens!

A l'occasion des deux premières semaines thématiques organisées par la Ligue des droits de l'Homme consacrées à la société de contrôle (en 2007) et à l'enfermement (en 2008), le nombreux public qui nous a rejoint a pu se rendre compte que les dites «nouvelles technologies» occupent aujourd'hui une place importante dans une multitude de projets politiques et sociaux. Qu'il s'agisse (parmi beaucoup d'exemples...) de la surveillance électronique des personnes condamnées, du self scanning dans les supermarchés, de la navigation par GPS, de la diffusion exponentielle des cartes à puce ou du recours à la vidéosurveillance dans les espaces privés et publics, les objets techniques nous entourent, accompagnent notre vie quotidienne, façonnent notre environnement et, il faut bien le reconnaître, suscitent parfois en nous une inquiétude quant à l'avenir qu'ils nous permettent d'entrevoir.

Certes, parler de «nouvelles technologies» ne veut pas dire grand-chose. On continue d'ailleurs souvent de qualifier de «nouvelles» des technologies déjà anciennes. De plus, il s'agit la plupart du temps de simples outils qui ne sont pas en soi porteurs d'objectifs spécifiques. Les technologies sont plutôt mises au service d'une idée, d'un projet ou d'un programme qui dépasse largement leur mise en œuvre. Comme elles ne sont pas extérieures à la réalité sociale, elles peuvent donc difficilement être appréhendées de manière isolée. Ce que Georges Orwell, Ira Levin, Ray Bradbury ou Aldous Huxley ont brillamment mis en cause (avant qu'on ne les convoque aujourd'hui jusqu'à l'écœurement pour donner forme à nos peurs), c'est davantage le projet totalitaire porté par quelques «administrateurs» que les outils employés pour sa réalisation. Leurs romans s'attachent principalement à anticiper les dérives d'un système où la justice sociale fait défaut et ne parlent des technologies que dans la mesure où celles-ci rendent possible un tel système et le façonnent de manière excentrique. Il n'y a donc pas de procès à faire à la technologie : permettant autant l'émancipation que l'asservissement des personnes, elle conduit assurément le monde à fonctionner de manière toujours un peu plus complexe mais selon les objectifs que les humains lui assignent. C'est dans cette perspective que la Ligue des droits de l'Homme a travaillé jusqu'ici, en mettant en lumière et en analysant les projets de société et les politiques dont ces technologies, parfois, mais pas nécessairement, favorisent la réalisation et le développement.

L'ère du questionnement Il n'en demeure pas moins que l'idée d'un «emballement» technologique inquiète. Et l'on se demande ainsi si la technique n'est pas plus autonome qu'il n'y paraît et si elle ne conduit pas à imposer des formes de gouvernance et de «progrès » qu'il sera un jour vain de vouloir maîtriser. Conclure dans ce sens à l'heure actuelle, c'est-à-dire dans un moment charnière de l'évolution de notre rapport à la technique, apparaît L'idée d'un « emballement » création, de la diffusion, du questionnement et pas encore à celle de l'impuissance. Il nous revient dès lors de nous questionner, d'analyser les transformations sociales,

d'en anticiper les conséquences les plus problématiques et de nous intéresser à ces objets techniques qui nous entourent. Au vu du caractère décisif de ces enjeux, on comprendra aisément pourquoi, pour sa troisième semaine thématique, la Ligue des droits de l'Homme a décidé de s'intéresser à certaines de ces nouvelles techniques et aux usages qui en sont fait à l'heure actuelle dans une diversité de domaines.

Mais pourquoi s'intéresser aux objets techniques et à certaines technologies en particulier si c'est la finalité qui leur est assignée qui importe le plus? Tout d'abord parce que les techniques, toujours plus sophistiquées et innovantes, continuent de nous surprendre, de nous aider à dépasser des limites, de rendre possible l'impensable et d'opérer sur nous une fascination somme toute bien légitime, mais qu'il importe d'interroger. Ensuite, parce que nous en représentons les utilisateurs directs, parfois même les concepteurs et que nous ne sommes pas toujours conscients des conséquences de cet usage et de leurs effets multiplicateurs. La banalisation de cet usage conduit d'ailleurs à ne même plus s'interroger sur la puissance des dispositifs qui font notre quotidien. S'attarder un moment sur les objets et leurs potentialités, s'informer sur ce qui existe aujourd'hui et que nous ne connaissons pas, chercher à savoir ce qui sera possible demain sont autant de démarches qui s'avèrent nécessaires, ne fut-ce que pour, symboliquement, reconquérir par le savoir (aussi modeste soit-il) un peu de la maîtrise que nous pensons perdre sur notre environnement «technologisé». Car faire usage d'une technologie, contribuer à sa diffusion, sinon organiser un projet autour de ses potentialités ne sont pas des démarches neutres et sans conséquence. Nombreux ont été et sont encore les philosophes et les sociologues à s'interroger sur le rapport complexe que nous avons avec la technique, sur la manière dont celle-ci contribue à l'évolution de notre société et sur les rapports de maîtrise ou de soumission que nous entretenons avec elle. Il paraissait dès lors particulièrement intéressant pour la Ligue des droits de l'Homme de se pencher à son tour, dans le souci des droits fondamentaux, sur ce thème particulier des «nouvelles



technologies» et d'ouvrir avec le grand public (qu'il soit ou non sympathisant) une réflexion sur la manière dont le recours à certains moyens peut parfois contaminer les fins poursuivies...

Enjeux humains et sociaux En effet, l'usage de certaines technologies soulève des enjeux essentiels en termes de droits humains. Si le réflexe de ceux qui s'en inquiètent est de penser en premier lieu au respect de la vie privée (et c'est vrai que celle-ci semble aujourd'hui assiégée de toute part), bien d'autres enjeux sont concernés et restent à investiguer. Dans le domaine du droit, on peut presque dire aujourd'hui que c'est la conception de la justice dans son ensemble qui est à revoir, tant les droits, les obligations et les libertés des individus sont amenés à se redéfinir sans cesse au regard des progrès technologiques. Le droit à l'image ; le développement d'environnements, d'espaces et de biens virtuels dont le mode de régulation reste encore à déterminer ; les nouveaux visages de la procédure pénale ; la diffusion de l'information et les droits qui lui sont associés ; l'accès aux droits économiques et sociaux etc. sont autant de thèmes qui, dans le champ juridique, font aujourd'hui débat. On peut même se demander si la référence même à ces divers droits n'est pas totalement obsolète, tant le recours à la technologie conduit à présent à redéfinir le processus même de création des normes.

Indépendamment du droit, il apparaît également crucial de s'interroger sur la manière dont la technologie intervient aujourd'hui dans les rapports sociaux, les relations qu'entretiennent les individus entre eux et avec les institutions. Est-elle un outil d'émancipation, de création d'un nouveau «vivre ensemble» ou conduit-elle au contraire à de nouvelles formes de contraintes, d'exclusion, à de nouvelles inégalités ? Ne conduit-elle pas à reconfigurer nos espaces de vie, singulière et collective, sinon à redéfinir les frontières qui nous séparent, virtuellement et matériellement ? Les individus sont-ils égaux devant le progrès technique ? Peut-on, à tous les âges, venant de toute origine et résidant n'importe où, tirer parti de ce progrès au lieu de le subir, comprendre les fonctionnements et les enjeux des nouveaux outils à notre disposition ?

Cercles 2.0 Ces questions, la Ligue n'est pas la seule à se les poser, mais il semble que les cercles où ces débats émergent sont malheureusement trop restreints, réservés aux experts et aux scientifiques, alors que chacun devrait pouvoir s'en saisir sans réserve. Pouvoir parler, échanger, partager ses questionnements, ses peurs, son ignorance et son savoir, appréhender de manière réflexive et ludique l'actualité des droits humains représente, depuis deux ans déjà, l'objectif principal de notre semaine thématique annuelle. Cette fois encore, compte tenu de l'ensemble des questions qui viennent d'être soulevées, il y a fort à parier que le sujet sera porteur. Ce numéro de la chronique que vous tenez entre vos mains constitue dès lors un premier aperçu des réflexions que nous entendons partager avec vous lors de cette semaine thématique, mais aussi certainement, dans les années à venir.

Un dernier mot : «Technologie, mon amour», pourquoi une telle formule ? Parce que, comme la technologie, l'amour est complexe, parce qu'il fait du bien autant qu'il fait mal, parce que c'est parfois «ni avec toi, ni sans toi» et parce que c'est quand on le redéfinit au quotidien qu'il a du sens...



En guise d'introduction à « 7/24:30! — Technologie, mon amour », la Ligue des droits de l'Homme et le centre de compétence Technofutur vous invitent à assister à

« Enjeux citoyens de nouvelles technologies de l'information »

Cette rencontre-débat abordera l'un des questionnements majeurs posé par le développement des nouvelles technologies : le respect de la vie privée.

Intervenants:

- > Edgar Szoc, Secrétaire général LDH
- > Jean François Dumont, secrétaire général adjoint de l'association des journalistes professionnels
- > Vanessa De Greef, chercheuse à l'ULB au Centre de droit public.
- > Olivier de Doncker, Consultant Stratégique au sein de l'agence Dogstudio et assistant à l'ULB

Modérateur:

> Yves Thiran, chef de la rédaction Info Nouveaux Médias à la RTBF 18/02 - 20h

Théâtre L'Eden (Charleroi) Grande salle Place du Manège 1 6000 Charleroi Tarifs : 2€ Infos et réservation : www.liquedh.be

MARDI 23/02 | INAUGURATION

Accueil, drink et nouvelles technologies

ACTIVITÉS

Radicaux libres

Zun Performance sonore/arts

numériques

Radicaux libres propose, sur le plan visuel, une réflexion sur l'expérimentation sonore et plastique. Vidéos, sculptures, arte povera et compositions musicales se répondent en direct de manière organique. Une interaction improvisée live entre The Aktivist, électron libre de la création



nusicale, en dialogue avec la danse, le théâtre, la radio... et Natalia de Mello, multiplasticienne d'origine portugaise basée à Bruxelles et co-fondatrice du

collectif pluridisciplinaire MéTamorphoZ. Les deux artistes improvisent une scénographie de poche et sa bande son à partir de gestes et d'objets domestiques modestes. Le tout est joué, filmé et projeté en direct sur scène. Fntrée libre.

Populations de Michel Cleempoel

Une œuvre interactive qui capte les images comme des fragments d'instants en fixant les ombres comme d'autres des tableaux sur un mur. Michel Cleempoel interroge la temporalité par un jeu d'illusion sur le passage fugace de la lumière.

Œuvre accessible durant toute la durée de « Technologie mon amour ».



Remise des Orwell Awards

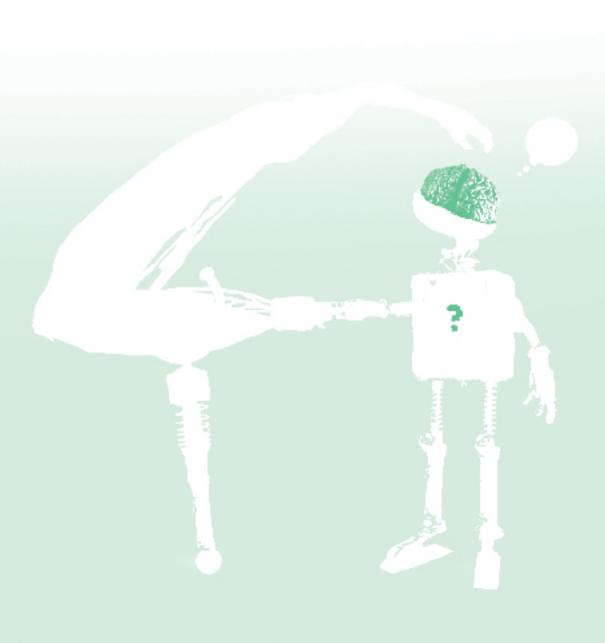
19h

Remise des prix récompensant le meilleur du pire en matière d'utilisation de nouvelles technologies.

Mercredi 24/02

Corps technologiques

Applications des nouvelles technologies sur le corps



Souriez, vous êtes digitalisés!

d'applications de type marketing ou publicitaires.



Pascale Genbrugge et David Morelli au départ de l'article « Détecter et prévenir : de la digitalisation des corps et de la docilité des normes » d'Antoinette Rouvroy et Thomas Berns

Comment les nouvelles technologies de l'observation, de l'information, de la communication et de la réseautique donnent-elle lieu à une nouvelle forme de gouvernementalité ? Antoinette Rouvroy et Thomas Berns se sont penchés sur la question. Cet article en développe les idées fortes.

L'une des principales difficultés de l'action gouvernementale est la gestion de l'incertitude : comment connaître à l'avance les intentions de consommation ou les intentions criminelles ? Comment «éprouver» l'actuel de manière à ce qu'il révèle ses potentialités futures ?

Les nouvelles technologies d'observation proposent des solutions prenant la forme de dispositifs combinant une multitude de capteurs disséminés dans l'environnement. Ils sont reliés à des systèmes informatiques dont l'«intelligence» réside dans les algorithmes construits sur la base de corrélations statistiques leur permettant d'interpréter eux-mêmes les données qu'ils enregistrent en fonction de critères de normalité ou d'anormalité, de désirabilité ou d'indésirabilité et, par suite, d'émettre les signaux d'alertes ou de répondre automatiquement à la situation telle qu'elle se présente.

Combinant l'enregistrement et l'analyse des trajectoires suivies par les individus, de leurs postures, des émissions chimiques (transpiration...) et des événements physiologiques (température, rythme cardiaque...) de leurs corps, des émotions exprimées par leurs visages, de nouveaux dispositifs de «biométrie dynamique et intelligente» sont développés dans le cadre d'une série de projets.

Parmi ceux-ci, le projet HUMABIO, combinant une variété de capteurs capables de combiner des données visuelles, sonores et physiologiques afin de détecter et de suivre les mouvements, trajectoires, attitudes et expressions suspectes, à des fins sécuritaires. Microsoft, de son côté, déposait récemment une demande de brevet pour l'invention d'un dispositif combinant une série de capteurs reliés à l'ordinateur utilisé par un employé, et permettant de renseigner son patron sur son niveau de stress, son attention au travail, sa motivation, etc. Par ailleurs, l'analyse automatisée des mouvements des muscles du visage des consommateurs, détectés grâce à des systèmes de vidéosurveillance couplés à des systèmes d'analyse algorithmique, afin de détecter leurs émotions telles que le plaisir, l'intérêt ou l'ennui, le dégoût, offrent des perspectives alléchantes en termes

Faisceaux de présomptions Ces dispositifs, il y en a d'autres, annoncent une reconfiguration des logiques de la 'société de surveillance'. Elles reposent sur une série de présomptions tacites qu'il importe dès à présent de mettre en débat.

La première de ces assomptions est que «le corps ne ment pas ». Les systèmes d'observation dont il a été ici question font généralement du corps humain la source privilégiée d'information prédictive au détriment des éléments du contexte économique, social, culturel... ainsi que du témoignage, du récit biographique.

La seconde assomption tacite est qu'à condition de disposer d'une quantité massive de données auxquelles on puisse appliquer des algorithmes de corrélations statistiques, il devient possible de tout prévoir, sans plus avoir besoin de comprendre les 'causes' des phénomènes.

La forme particulière de visibilité civique induite par l'observation multimodale et le profilage statistique que ces dispositifs introduisent procède d'une atomisation des sujets dans une multitude de banques de données, et de leur recomposition ad hoc en fonction des besoins de prédiction spécifiques aux différents types de bureaucraties publiques et privées. Les 'sujets' n'ont d'existence civique que morcelée. En fonction du contexte ils seront, alternativement, virtuellement ou potentiellement criminels, consommateurs, employés zélés ou démotivés, sans possibilité de repositionnement de ces fragments épars en fonction d'un fil autobiographique. Pris dans un réseau de codes d'intelligibilité algorithmiques qu'il ne connaît pas luimême, le sujet se trouve en outre partiellement dépourvu de possibilité de contestation de la validité des prédictions faites à son endroit. Les individus se voient privés de toute possibilité de témoigner des raisons qu'ils auraient de s'écarter des 'normes'.

Menaces à venir Ce «gouvernement statistique» anticipe l'avenir, sans plus prêter attention à l'actuel, sauf en vue d'en prédire les débordements possibles. L'aura d'impartialité entourant la gestion statistique du «réel» pourrait donc bien enfoncer un peu plus dans l'invisibilité les injustices structurelles contemporaines, tout en mettant hors de portée du débat public les critères d'accès aux ressources et opportunités.

Les biotechnologies contre les femmes?



Christine Leclercq, doctorante en philosophie

Tout individu a droit à la libre disposition de son corps. Mais est-ce vraiment le cas pour les femmes ? Focus sur ce droit si longtemps revendiqué.

Si l'on en croit certains auteurs comme Henri Atlan, de tous temps, les hommes ont traduit par l'instauration et le maintien d'une société patriarcale leur volonté de dominer socialement un pouvoir naturel des femmes : celui de la maîtrise de la procréation, du don de vie. C'est ainsi que la société a toujours voulu maîtriser de façon culturelle, juridique, sociale et technologique la reproduction, et donc la maternité.

Et comment mieux maîtriser la maternité qu'en s'appropriant le ventre des femmes ?

La femme est dans le fruit La médecine a fortement évolué au cours du siècle dernier et a permis de mettre au point des méthodes contraceptives qui furent rapidement interdites par les législateurs. Le débat sur la contraception a fait rage dans les rangs des féministes dans les années 60 avec la revendication «Un bébé si je veux». C'est dans ce débat que s'est également insérée la lutte pour le droit à l'avortement. Dans les années septante, dans des pays comme la France et la Belgique, l'avortement était puni pénalement. L'avortement clandestin était pratique courante avec comme conséquences d'innombrables décès et mutilations.

En Belgique, il faudra attendre 1990 pour que l'avortement soit dépénalisé (mais pas autorisé) avec une crise royale à la clé. Aujourd'hui, l'avortement est pratiqué dans la plupart des institutions médicales. La contraception s'est démocratisée et l'éducation sexuelle a surmonté certains tabous. Cependant, ces acquis sont loin d'être définitifs. Et une évolution progressiste du droit de la femme à disposer de son corps sur le plan religieux (toutes religions confondues) reste hautement improbable. Mais un nouveau pouvoir pourrait reprendre aux femmes ce droit à disposer d'elles-mêmes : les biotechnologies.

L'ennemie du foetus Aujourd'hui, les études féministes s'intéressent de près aux rapports de pouvoir que les biotechnologies favorisent. Les opposants à l'avortement nous l'ont appris et les réflexions sur les avancées médicales en termes de procréation et de recherche thérapeutique nous le confirment : les droits de

la femme mettent en danger le fœtus, voire même l'embryon, dont les droits seraient La femme est considérée inversement proportionnels à ceux des femmes. Alors que la femme se libérait, la « personnalité » du foetus apparaissait au grand jour, valant aux femmes d'être accusées comme une ennemie d'infanticide. Nous voici donc devant une contradiction : la société veut enfermer la femme dans son rôle de mère tout en la dénonçant comme une ennemie potentielle de potentielle de son fœtus. Bref, la liberté à disposer de son corps est désormais antagonique des droits de cet humain potentiel qu'est l'embryon. Il est certain que psychologiquement, les

> avancées en imagerie médicale (notamment l'échographie) donnent une visibilité au foetus et donc accréditent l'impression d'être déjà face à un enfant.

> Du ventre à la machine La banalisation de la procréation médicalement assistée (PMA) représente également un risque de régression quant à la maîtrise des femmes de leur propre corps. Les conditions et réglementations, qui se développent autour des fécondations in vitro et autres technologies de procréation, retirent lentement (mais sûrement) les droits de la femme sur ses ovocytes et les embryons. La PMA confirme la tendance à la séparation physique mère/fœtus, à l'opposition juridique de leurs droits respectifs et introduit l'idée d'une décision du couple dans la réglementation. S'il est peut-être préférable que le père soit associé à la décision, il est par contre juridiquement inacceptable que la mère ne puisse décider seule de ce qui va lui être imposé dans son corps. Ce serait là une immixtion du pouvoir médical et politique dans la décision privée. Il ne s'agit pas ici de diaboliser une technologie qui apporte une réponse à l'infertilité mais de remarquer un choix de société qui passe du débat «un bébé si je veux» à «un bébé à tout prix». Et la femme d'être reconduite dans son destin de maternité sous contrôle. Enfin, des recherches actuelles sur un futur utérus artificiel (la grossesse se passerait dans un incubateur, hors du corps de la femme) vont dans le même sens. Il s'agit à nouveau de développer des technologies permettant à toutes de procréer dans n'importe quelles conditions - plutôt que de changer les mentalités quant au rôle de chacun dans la procréation et au rôle de la procréation dans la vie de chacun.

> Ainsi, il est important de se demander si les biotechnologies ont pour but de libérer les femmes. Et si ce n'est pas le cas, comment les femmes peuvent-elles se réapproprier les solutions qu'elles offrent ?

MERCREDI 24/02 | CORPS TECHNOLOGIQUES

Les applications des nouvelles technologies sur le corps

LES AUTRES ACTIVITÉS

Séance d'information : 9h > 12 h | Rez-de-chaussée | « Le bracelet électronique : enfermé dehors »

Grâce à un système d'ondes, le bracelet électronique permet de gérer à distance les moindres déplacements d'un individu condamné à purger sa peine à domicile. Quelles sont les atteintes aux droits fondamentaux qu'implique le recours à cet instrument de surveillance ?

Intervenants : Pierre Reynaert, commission prison LDH

TARIF: 5€ | ÉTUDIANTS, PENSIONNÉS, SANS EMPLOIS: 2,5€

Débat intergénérationnel : 14h > 17h | Studio | Quand les TIC s'emmêlent

Facebook, GSM, Chat, blog, Tweet... des jeunes et des moins jeunes se rencontrent pour échanger leur point de vue sur les progrès et les dangers des nouvelles technologies de l'information.

Intervenants : Vanessa De Greef, chercheuse ULB et Huques Delforge, sociologue

En collaboration avec Samarcandes AMO. Entrée libre

La sécurité de l'individu numérisé

La révolution numérique à laquelle nous assistons aujourd'hui transforme nos vies, nos relations ainsi que nos sociétés. Par conséquent, elle transforme profondément notre droit. L'individu, au centre de nos sociétés modernes, serait-il délaissé par la société de l'information? Comment gérer les droits et libertés des personnes qui possèdent une ou plusieurs identités dans cet univers des réseaux, toujours plus internationalisé et virtuel? Comment assurer la sécurité des individus dans des circuits informationnels de plus en plus puissants et omniprésents, tel que l'ubiquitous computing (informatique ubiquitaire)?

L'interdisciplinarité étant au cœur même de la problématique de la sécurité dans la société de l'information, des informaticiens seuls, ne parviendraient pas à répondre à ces questions. Individuellement et isolément, les juristes, auraient également du mal à y répondre. C'est la raison pour laquelle des spécialistes, tant du domaine juridique que de la sécurité informatique, ont mis leurs compétences en commun. Cette démarche ne s'est pas limitée à un seul pays. Des chercheurs canadien, américain, belge et suédois ont également contribué au projet

au projet.

Au terme de trois années de recherches, le projet a été clôturé par un colloque dont le présent ouvrage rassemble la plupart des contributions.

Que ce soit à propos de la collecte et la conservation des données (identité numérique et anonymat, données biométriques, dossiers personnels de santé, etc.) ou à propos de l'exploitation des données (commercialisation de données personnelles, etc.), chaque question est abordée aussi bien sous l'angle de la sécurité informatique que de la sécurité juridique

Le travail effectué et le recul qu'il autorise peuvent permettre, tant aux citoyens qu'aux décideurs, de mieux comprendre les implications profondes de la sécurité numérique dans le droit national et international.

Pascale Genbrugge, stagiaire COM

« La sécurité de l'individu numérisé » sous la direction de Stéphanie Lacour. Editions L'Harmattan, 2008. 300 pages

Le meilleur des nanomondes

Les nanotechnologies sont partout : dans les voitures, les textiles, les ingrédients alimentaires... La nanodimension, qui permet de réagencer la matière tel un jeu de Lego, apparaît comme un prodigieux moyen de fabriquer des matériaux actifs, des prothèses vivantes, des usines lilliputiennes. Certains y voient les solutions aux défis qui sont devant nous, aussi bien en matière d'énergie, de communication, ou de santé... Les plus fascinés parlent déjà de «biologie synthétique», de «transhumanité». D'autres s'inquiètent : n'en ira-t-il pas des «nanos» comme des OGM ? Ne prépare-t-on pas de nouvelles catastrophes sanitaires ou un totalitarisme scientifique ? À travers un récit en forme de docu-fiction, Dorothée Benoit interroge les risques et les finalités de ces technologies et propose d'ouvrir le débat public.



hard here

« Le meilleur des nanomondes » de Dorothée Benoit Browaeys, Editions Buchet-Chastel, 2009, 263 pages

Jeudi 25/02

Connexions dangereuses

Échanges et protection des données



Les enjeux juridiques de la Plate-forme eHealth

- Jean-Marc Van Gyseghem, Directeur de l'Unité «Libertés dans la société de l'information» (Crid) et Avocat au Barreau de Bruxelles I

La plate-forme eHealth, mise en orbite par la loi du 21 août 2008, prend la forme d'un site internet sur lequel figurent les données médicales personnelles des patients.

Ce nouvel instrument permet des échanges d'informations entre les professionnels de la santé (médecins, hôpitaux...) mais également des entités administratives. Cet article développe succinctement trois des enjeux juridiques que pose cette loi.

Un enjeu démocratique La manière avec laquelle la loi a été adoptée par le Parlement belge - une loi programme dans un premier temps puis une loi sommairement discutée sur le fond -, pose question quant au respect des règles démocratiques. Une présomption de déni de démocratie renforcée par le fait qu'une seule et même personne, l'administrateur général de la banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS), ait été présente à plusieurs étapes-clef du parcours institutionnel de cette loi, en ce compris au niveau de la Commission de la protection de la vie privée (CPVP) où il est commissaire et qui a - bizarrement modifié sa jurisprudence antérieure sur certains points critiques tel l'utilisation d'un identifiant patient unique. Dans ces conditions, la CPVP, chargée de se prononcer sur ce dossier, est-elle réellement indépendante ? De plus, cette personne s'est mise aux commandes de la plate-forme eHealth tout en étant au gouvernail de la BCSS et de la SMALS, organisme utilisé par les deux premières nommées pour les questions touchant à la sécurité des données médicales dont il est question (cryptage...). Cette omniprésence d'une même personne dans des organes ayant des fonctions distinctes, et parfois contradictoires, semble difficilement compatible avec le respect des règles élémentaires d'impartialité.

Liaisons dangereuses Le second enjeu se situe au niveau des liens évidents établis entre la plate-forme eHealth, créée comme institution publique de sécurité sociale (tiens, tiens !), et la BCSS avec, toutes deux, à leur tête la même personne. En effet, le risque existe dès lors que les finalités réelles de cette plateforme **à « peau de chaqrin ».** ne concernent pas seulement des aspects thérapeutiques, mais également - et plutôt

Le consentement des patients est réduit

- des questions financières: l'objectif ne serait-il pas de réduire les coûts de la sécurité sociale au détriment de la confidentialité des données médicales ? Ces liens sont d'autant plus évidents que le comité sectoriel mis en place par la loi critiquée réunit les matières de sécurité sociale et de santé, alors que le défunt premier projet de plate-forme avait expressément exclu une telle fusion!

Le troisième enjeu juridique se situe au niveau de la protection de la vie privée des patients. En effet, le numéro d'identification des patients sur le site eHealth sera leur numéro de registre national. Or, ce dernier est, avec les nom et prénom, la donnée à caractère personnelle la plus utilisée en Belgique. Il figure dans nombre de bases de données, ce qui permet de croiser les données - dont celles de santé avec la création de la plateforme eHealth - très facilement. Cela risque donc de porter atteinte à la protection de la vie privée des patients, puisque leurs données médicales seront accessibles à tout qui dispose de leur numéro de registre national, ce qui est contradictoire par rapport à la nécessité de protéger les données relatives à la santé des individus, données qui sont qualifiées de sensibles par la Directive vie privée de l'UE. Pourquoi la CPVP a-t-elle modifié sa jurisprudence antérieure qui imposait l'utilisation d'un identifiant patient unique, c'est-à-dire un numéro d'identification distinct du numéro de registre national, de sorte que les patients ne puissent être identifiés, si ce n'est parce que le rédacteur de la loi critiquée est membre de cette même commission ?

Le consentement des patients, qui permettrait bien un certain contrôle sur l'utilisation de leurs données, est réduit à «peau de chagrin», en violation flagrante de la loi «vie privée».

Le stockage de données relatives à la santé doit faire l'objet d'une protection accrue et le législateur semble l'avoir volontairement négligé. Une situation qui a amené la Ligue des droits de l'Homme à introduire un recours devant la Cour constitutionnelle afin de relever ces infractions aux principes protecteurs de la vie privée des citoyens...

Le présent article ne reflète que les opinions personnelles de l'auteur. Il remercie le Professeur Poullet pour les discussions fournies qu'ils ont eues à ce sujet.



Des mouchards dans votre poche!

RENCONTRE-DÉBAT 25/02 | 17h30 > 20h30 Des mouchards dans la poche ? Infos:www.liguedh.be



Dominique Rozenberg, co-directrice LDH

Les objets faisant appel aux technologies de lecture et d'échange de données à distance peuvent parler de nous à l'insu de notre plein gré.

GSM, cartes d'identité, GPS, cartes de transport: les technologies de lecture et d'échanges de données à distance ont progressivement contaminé les objets qui nous entourent. Notre propre corps est lui aussi devenu l'objet de technologies de lecture à distance : biométrie dynamique et intelligente, capteurs de sudation, analyse faciale... (sur ce sujet, lire article page 13)

Cette intégration dans le quotidien d'une transmission des données à distance a été rendue possible, entre autres, par la banalisation de deux technologies ; les puces RFID et le Bluetooth.

La technologie RFID (Radio Frequency Identification) a été conçue au départ pour «suivre » un produit afin de faciliter la gestion des stocks dans le secteur de la distribution. Elle permet la lecture d'informations en associant des puces électroniques stockant des données à des lecteurs capables de capter celles-ci à distance.

La technologie Bluetooth® (une technique radio courte distance), destinée à l'origine à simplifier les connexions sans câbles entre appareils électroniques, est également largement utilisée aujourd'hui pour l'échange de données à distance. Cette technologie est integrée dans tous les modèles récents de GSM et de GPS.

Des fréquences qui parlent de nous Ces dispositifs, qui n'avaient à l'origine que peu en commun, tant sur le plan technique que fonctionnel, partagent, à l'analyse, une caractéristique commune : celle de pouvoir « parler pour nous » sans requérir forcément d'action volontaire de notre part.

Ces technologies constituent un indéniable progrès dans la gestion et l'échange de données mais le risque de voir se développer des traitements de données invisibles et illégitimes doit être pris au sérieux. D'autant plus qu'il est accru en cas de défaut de sécurisation des systèmes. Dans ce cas, les données que nous transportons peuvent être interceptées par des tiers, sans même que nous nous en apercevions : la récupération anonyme de données confidentielles stockées sur un téléphone mobile doté de la technologie Bluetooth est un exemple parmi d'autres.

sur un téléphone mobile doté de la technologie Bluetooth est un exemple parmi d'autres.

Malgré ces risques, ces technologies tendent à se développer et à diversifier leurs applications, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Un développement qui pose légitimement question lorsque, à l'instar de la carte d'identité ou de la carte de vote électronique, les utilisateurs se voient imposer une technologie, sans alternatives possibles. Le cas du lancement du Pass MoBiB est exemplaire à cet égard.

Avons-nous encore la possibilité de choisir quelle information sur nous-mêmes nous voulons communiquer ?

Traçage en commun Depuis juillet 2008, la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB), a remplacé ses traditionnels titres de transport papier par des «Pass MoBIB», une carte au format d'une carte de paiement contenant des puces RFID lisibles à distance. S'il semble que la puce ne contienne que le numéro de la carte, le nom, le prénom, l'âge et les informations de facturation du titulaire, aucune information n'a été publiée par la STIB à ce jour quant à la sécurisation cryptographique de la puce. Plus inquiétant, une base de données externe conserve, pour chaque voyageur, l'ensemble des lieux et des dates de pointage - le pointage est obligatoire - reliées au numéro unique de la carte. Il en découle de sérieuses craintes quant à une surveillance possible des déplacements de chacun en cas d'accès illégitime à la banque de données.

En cas de faille de sécurité ou d'accès illégitime, il serait ainsi possible de croiser les trajets de tous les voyageurs pour découvrir qui va où et en même temps pour établir, par exemple, la liste des participants à une manifestation en comparant les noms de ceux qui sont arrivés à De Brouckère avec ceux qui, un peu plus tard, sont partis de la gare du Midi.

À défaut de savoir comment fonctionnent ces technologies et de voir ceux qui ont accès à nos données personnelles, nous avons, souvent à tort, l'impression de ne pas être repérables, tracables. Cette impression tient principalement à l'invisibilité des transferts de données opérés par ces nouveaux dispositifs technologiques et à l'invisibilité des contrôleurs de ces systèmes.

En tant qu'individus, avons-nous encore la possibilité de choisir quelle information à propos de nousmêmes nous voulons communiquer, à qui, et en quelles circonstances ?

JEUDI 25/02 | CONNEXIONS DANGEREUSES

Echanges et protection des données





RENCONTRE-DÉBAT 25/02 | 9h30 > 12h30

La psychiatrie et ses technologies : quelle éthique ?

Réflexion critique sur l'apport des nouvelles technologies dans le champ de la santé mentale.



Identités 2.0

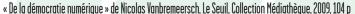
Avec l'avènement de technologies de plus en plus performantes, les rapports au Soi et à l'Autre ont été transformés et par là même les revendications identitaires. Cet ouvrage interroge le concept d'identité et propose un regard nouveau sur le contexte précis des technologies (ordinateurs, réseaux sociaux virtuels tels que Facebook, podcasts, téléphones portables, robots...). Les auteurs des contributions examinent les mécanismes de (co-)constructions et d'inventions identitaires ainsi que l'impact de ces «Technologies Numériques du Soi».

« Technologies numériques du soi et (co)-constructions identitaires » sous la direction de ABBAS Yasmine, DERVIN Fred, L'Harmattan, 2009, 226 p.



De la démocratie numérique

Des millions de blogs, de forums, de messages, d'informations et de commentaires, postés sous toutes les formes possibles et dans des lieux innombrables : le web est devenu une nouvelle dimension de l'espace public. Nicolas Vanbremeersch nous guide dans cette nébuleuse, analyse et structure l'ensemble. Le web social, où les individus mettent en réseau contenus et relations, en est le véritable poumon. Il n'est pas qu'un média de plus ; il dispose de ses propres codes, d'une dynamique différente qui bouleversent la manière dont circulent les idées et les informations. Un nouvel espace de démocratie, plus direct, plus rapide, se développe. Médias, experts et producteurs d'idées, hommes, femmes et partis politiques doivent réinventer leurs rôles dans l'espace public à l'aune du numérique.



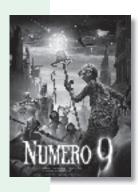


Numéro 9

Dans un futur proche, la Terre a été ravagée par une grande guerre entre les Hommes et les puissantes machines qu'ils ont construites. Sachant l'humanité condamnée, un scientifique créé 9 petites créatures, fragiles et sans défense à partir d'objets divers ramassés dans les décombres. Le Numéro 9 va devoir s'aventurer au coeur du royaume des machines pour sauver l'humanité. Visuellement splendide, ce film d'animation en images de synthèse aborde le thème des conséquences d'une utilisation inappropriée de la technologie. Si le film s'adresse aux enfants sans les prendre pour des idiots – ce qui est plutôt rare, certaines scènes impressionnantes sont à déconseiller aux tout petits.

« Numéro 9 » de Shane Acker, DVD édité par Twin Pics

Bonus : Scènes coupées, l'apparence de 9, le court à l'origine de 9, commentaires audio...



Tests génétiques

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté en novembre 2008 un nouveau protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, relatif aux tests génétiques à des fins médicales. Ce protocole additionnel développe l'axe principal de la protection des personnes dans le domaine des tests génétiques effectués à des fins médicales. Il réaffirme l'engagement des parties à la convention à prendre toutes les mesures propres à garantir la dignité de l'être humain, les libertés ainsi que les droits fondamentaux de la personne.

« Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif aux tests génétiques à des fins médicales », éditions du Conseil de l'Europe, 2008



Vendredi 26/02 **Fractures numériques**

Le potentiel de diffusion des savoirs permis par les NTIC et les logiciels libres



La fracture numérique : une blessure sociale à quérir



Zoé Gallez, membre de la Commission Droits économiques, sociaux et culturels de la LDH

L'accès et la maîtrise des outils numériques sont devenus indispensables dans notre société. De nombreux belges n'y ont toutefois pas encore accès. Quelles sont les politiques mises en place pour combattre ce nouveau type d'exclusion sociale?

A l'heure où de plus en plus de services sont proposés en ligne (déclaration fiscale, achats et ventes, forums de discussion...), la fracture numérique est officiellement reconnue comme l'un des maux majeurs de la société de l'information, creusant des inégalités de plus en plus importantes entre les «inclus» et les « exclus ». Sa réduction est considérée comme un enjeu démocratique de première importance. Mais que revêt exactement la notion de «fracture numérique» et quelles sont les politiques mises en place en Belgique pour la combattre ?

En réalité, la fracture numérique comporte un double aspect. Elle revêt d'abord une dimension matérielle, qui consiste en un déficit de moyens d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il s'agit de la fracture numérique au premier degré. Elle comporte ensuite une dimension intellectuelle et sociale, beaucoup plus subtile et difficile à combattre, qui relève d'un manque de compétences « numériques » et d'un défaut de réseau social développé permettant d'acquérir ces compétences. C'est ce que l'on appelle la fracture numérique au second degré. Avoir accès à un ordinateur connecté à Internet n'est en effet pas suffisant. Encore faut-il être capable de s'en servir et de pouvoir chercher, traiter et utiliser les informations dans l'univers numérique de manière proactive.

En termes d'engagement politique, la Belgique a adopté en 2005 un «plan national d'action contre la fracture numérique », suite au Sommet Mondial de la Société de l'Information de 2003. Ce plan visait à réduire

d'un tiers le nombre de personnes n'utilisant pas Internet. Ce plan était articulé autour de trois leviers d'actions : l'amélioration de l'accès matériel de tous les citoyens aux NTIC (fracture numérique du premier degré), la formation à l'utilisation de ces technologies et la sensibilisation à leur utilité dans la vie quotidienne (fracture numérique du second degré). L'une des actions les plus médiatisées de ce plan fut sans doute l'action «Internet pour de la société de l'information. tous», qui consistait à offrir un crédit d'impôt aux acheteurs d'un package

La fracture numérique est l'un des maux majeurs

numérique défini. C'est également dans ce cadre qu'ont été créés les «Espaces Publics Numériques» lieux offrant aux personnes plus défavorisées un accès matériel aux NTIC, mais aussi des activités d'apprentissage, de formation et de socialisation.

D'autres initiatives ont par ailleurs été menées par le milieu associatif. C'est ainsi que plusieurs associations ont formulé en 2007 le «Digiplan 2007-2010 pour une société numérique accessible», afin d'inciter le politique à prendre des mesures supplémentaires pour accroître le nombre d'usagers des NTIC. Une des priorités de ce plan consistait à encourager le recours aux logiciels libres comme moyen de combattre la fracture numérique. Il s'agit de logiciels dont le code source est «ouvert» (le plus connu est Linux), par opposition aux logiciels propriétaires, qui ne distribuent que leur code exécutable (le plus connu est sans doute Microsoft). Dès lors qu'il n'est pas protégé par un brevet, le logiciel libre est distribué gratuitement, ce qui accroît son accessibilité par rapport au logiciel propriétaire. De ce fait, le logiciel libre peut également être utilisé et amélioré par un grand nombre de programmeurs autres que son concepteur initial, ce qui garantit son efficacité.

En mars 2009, le troisième colloque fédéral sur le thème de la fracture numérique a été organisé au Sénat. Les scientifiques et les acteurs de terrain ont mis en évidence la nécessité de combattre davantage la fracture numérique au second degré. Les conclusions de ce colloque ne semblent pas avoir été correctement transposées dans le « plan numérique 2010-2015 » présenté en septembre 2009 par le Ministre de l'entreprise et de la simplification administrative. Si les objectifs de ce plan sont louables (90% des familles raccordées à l'Internet à haut débit d'ici 2015, favorisation de l'utilisation et du recours aux TIC dans la vie quotidienne), de nombreuses questions restent posées, non seulement quant aux moyens mis en œuvre pour combattre la fracture numérique au second degré, mais également quant au respect des droits humains dans une société du «tout au numérique».

Femmes et NTIC :



quand l'information perpétue les inégalités

Pierrette Pape, militante féministe, membre de la LDH

Les nouvelles technologies ne sont-elles faites que par les hommes et pour les hommes ? Tour d'horizon de la place donnée aux femmes dans le secteur-clé des NTIC.

Un des aspects les plus visibles de la mondialisation réside dans les échanges d'information et la manière dont (presque) toutes les parties du monde sont connectées et communiquent entre elles. Aujourd'hui, ne pas avoir accès à l'information et aux techniques de communication peut accentuer les inégalités (tant entre les personnes qu'entre les pays ou régions du monde) et constituer une variable d'exclusion sociale et politique. Parallèlement à cette apparente démocratisation des connaissances, on assiste à un phénomène de privatisation des moyens de communication par lequel l'information devient une marchandise concentrée dans les mains de quelques uns (très rarement quelques unes).

Alors que nous sommes toutes et tous conscients du rôle que joue la communication dans nos sociétés, de l'impact qu'elle a sur nos mentalités et nos représentations sociales, et surtout des relations de pouvoir qu'elle met en jeu, il est important de se demander si nous sommes toutes et tous égaux dans la participation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Et de constater que les inégalités structurelles dont souffrent les femmes dans nos sociétés sont omniprésentes dans les NTIC, les excluant ainsi du «4e pouvoir» qu'est l'information.

Des stéréotypes sexués à la peau dure En Belgique, 4 personnes sur 10 ont accès à l'Internet, dont 45% de femmes. Malgré cette quasi égalité, les femmes sont sous-représentées dans les métiers des NTIC : elles sont seulement 14,9% à travailler en tant que techniciennes, composent seulement

27,8% du personnel en recherche et développement des entreprises et de l'enseignement supérieur. Elles sont encore moins nombreuses parmi les chercheurs. Comment est-ce possible, alors qu'elles sont aussi nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur ?

ne prennent pas La raison se trouve tout simplement dans la persistance des stéréotypes sexués. De la crèche **en considération** à la fin des études supérieures, de multiples influences agissent pour détourner les filles de certaines carrières, dont celles de la technologie et de l'informatique. En effet, les technologies les besoins sont considérées comme des disciplines masculines : les hommes seraient dotés d'une aptitude naturelle pour aborder des disciplines scientifiques alors que les femmes et leur aptitude naturelle des femmes, au dévouement sont parfaites pour des professions à dimension sociale (aide aux personnes, etc).

Ces clichés ont la peau dure : on trouve 80% de femmes dans le secteur du travail domestique...

Ainsi, dans les NTIC comme d'autres domaines influents (comme la politique, la finance, etc.), les femmes connaissent une double ségrégation : horizontale (orientées principalement vers d'autres secteurs considérés comme plus 'féminins' tout au long de leurs études) et verticale (le fameux plafond de verre, qui les fait stagner aux postes à responsabilité moindre sur le marché du travail).

Pour des NTIC égalitaires et féministes L'absence ou la faible présence des femmes dans la définition, la conception, la création, le développement, la gestion et le contrôle des NTIC, n'est pas anodine et même préoccupante en terme d'égalité. Développées par des hommes (les ordinateurs et l'Internet, dérivés d'usages militaires, ont été conçus dans des milieux résolument masculins), les NTIC ne prennent pas en considération les pratiques et les besoins des femmes, ce qui crée un désavantage flagrant pour les femmes dans la maîtrise et l'accès à ces technologies. En étant à la tête des médias et entreprises de communication (Internet, téléphone, etc.), les hommes détiennent le pouvoir de sélectionner l'information. Pas étonnant alors de voir la propagation de stéréotypes sexistes dans les médias (la publicité en premier lieu), mais aussi dans les réseaux sociaux virtuels ou les jeux vidéos (l'exemple le plus choquant étant la récente promotion d'un jeu vidéo japonais qui consistait à violer des jeunes filles pour les faire ensuite avorter de force!). Difficile pour les femmes de faire entendre ou voir leurs points de vue ou les sujets qui les préoccupent dans un monde façonné par et pour les hommes.

Dans ces conditions, il est urgent d'inscrire le développement des NTIC dans la perspective d'égalité entre femmes et hommes et de respect des droits humains. Et aussi de considérer l'information comme un droit accessible à toutes et tous et non commercialisable, encore moins cotable en bourse.

Pour que les femmes, tout autant que les hommes, bénéficient des avantages des NTIC, il faut encourager leur participation en soutenant leurs initiatives. De plus en plus, des associations de femmes utilisent activement toutes les possibilités des NTIC, et en particulier l'Internet, permettant ainsi de se faire connaître, de rendre visibles leurs revendications, de mobiliser d'autres femmes pour faire avancer l'égalité, dans la vraie vie comme dans le monde virtuel.



VENDREDI 26/02 | FRACTURES NUMÉRIQUES

Le potentiel de diffusion des savoirs permis par les NTIC et les logiciels libres

LES AUTRES ACTIVITÉS



ATELIER | 9h30 -12h30 Wiki : libérer les savoirs

Atelier sur le wiki, un logiciel libre permettant le partage et l'échange de savoirs et de données. Avec la collaboration de samedi collectif.

Tarif : 5€. Etudiants, pensionnés, sans emplois : 2,5€

PLACES LIMITÉES RÉSERVATION OBLIGATOIRE | SI POSSIBLE, AVEC PC PORTABLE PERSONNEL



La zone du dehors

Que rêver de mieux qu'une société toujours à l'écoute de ses citoyens, prompte à répondre aux attentes de chacun, que celles-ci concernent leurs achats, loisirs, travail confort ou sécurité. Les habitants de Cerclon I vivent dans un système de «social-démocratie» qui veille au bien-être de ses citoyens. Tout comme nous finalement, ici en 2010, réagissant et invectivant nos représentants politiques au moindre soubresaut de l'hiver mettant en péril la suprématie incontestable de nos si belles voitures ou tout autre élément qui pourrait nous égratigner.

Rien ne dépasse, rien ne déborde en 2084 (1984 ?) sur Cerclon I, planté sur un astéroïde en orbite autour de Saturne. Mais est-ce une société de rêve pour autant ? Ou plutôt, qui peut rêver d'une telle société et à qui peut-elle réellement profiter ? A force de déléguer leur confort, sécurité et même le développement des leurs relations sociales à un système en apparence cotonneux, y gagnent-ils vraiment en tant qu'êtres humains se croyant libres et autonomes ? La surveillance est constante jusqu'à faire croire que le peuple la désire elle-même. On y retrouve aussi ce système écœurant qui transforme l'être humain en juge de son semblable et qui érige le classement en finalité.

Alain Damasio, dans un style faisant virevolter la première personne narrative d'un antagoniste à un autre (ceux qui ont lu «La Horde de Hurlevent», du même auteur, s'y retrouveront), nous emmène face à nous-mêmes et à notre petite vie pépère bien ordonnée. Combien de petits grignotages successifs de notre libre-arbitre faudra-t-il avant de se révolter? Car tel est bien le thème central de ce roman. Classé comme ouvrage de science-fiction, «La Zone du Dehors» n'est reste pas poins un ouvrage terriblement actuel. Il y a des romans qui vous donnent une grosse claque, qui vous hurlent «Ouvre les yeux et réveille-toi! Est-ce vraiment cela que tu veux?». Ce roman-ci en est un représentant douloureux. Plusieurs semaines après sa lecture, certaines joues seront encore toutes rouges.

Stuart Poncherello

« La Zone du Dehors » de Alain Damasio, Folio SF, 2009, 651 pages.

CONFÉRENCE-PERFORMANCE | 17h>19h30 SPAMDIGEST de Valérie Cordy

Spam résiste aux filtres, aux vaccins et fait preuve d'une incroyable capacité d'adaptation, mais qui est Spam au juste ? Première étape d'un travail évolutif sur la thématique du Spam, Valéry Cordy, du collectif MéTAmorphoZ, invite le spectateur à titiller le sujet. Cette performance de chair et de pixel lèvera un coin de voile sur l'historique nature de cet envahisseur insubstanciel où les accents graves se mêleront aux rires les plus légers... Tarif:5€. Etudiants, pensionnés, sons emplois: 2€





Damasio

Hasard, sécurité et fin du monde

Didier van Cauwelaert invite les ados à se plonger dans un monde dans lequel la chance et le jeu règnent en maître. Le contrôle de chaque individu dès l'âge de treize ans s'exerce au moyen d'une puce cérébrale, recyclée en énergie une fois la personne décédée. Thomas Drimm, adolescent de 13 ans moins le quart, se retrouve détenteur d'un secret terrifiant et le seul espoir pour sauver l'humanité qui court à sa perte. La technologie numérique s'invite dans le monde du feuilleton littéraire : le premier tome de la saga Thomas Drimm, intitulé La fin du monde tombe un jeudi, a été le premier roman diffusé par épisodes sur téléphone mobile. Au-delà de cette anecdote et de sa vocation divertissante, Thomas Drimm pose la question de la prohibition du risque dans une société gouvernée par la technologie.

Marie Charles



« Thomas Drimm 1. La fin du monde tombe un jeudi » de Didier Van Cauwelaert, Albin Michel, 2009.

Samedi 27/02

Traçabilité globale

Technologies de traçage et de surveillance

Facebook.



un ami qui vous veut du bien

– Propos recueillis par Edgar Szoc, secrétaire général LDH Extraits d'un entretien avec Jean-Philippe Moiny, chercheur au CRID publié dans le magazine «Politique»⁽¹⁾

Facebook, ce sont 2,3 millions d'utilisateurs en Belgique. Quel est le droit applicable en cas de conflit entre Facebook et un utilisateur à propos de l'utilisation de ses données personnelles ?

A ma connaissance, il n'y a pas encore de décision de justice portant sur un litige en matière de protection des données dans le contexte des réseaux sociaux. Probablement, les enjeux financiers sontils dissuasifs eu égard aux frais et risques qu'engendrerait un procès. Par ailleurs, les modes alternatifs de règlement des différends peuvent également être mis en œuvre. Contacter Facebook et faire part de son problème pourrait être efficace. Sans aucun doute, Facebook craint la mauvaise publicité (...)

L'insatisfaction des utilisateurs a d'ailleurs conduit la société Facebook à être plus «démocratique» à l'occasion des amendements qu'elle est susceptible d'apporter à ses conditions d'utilisation - désormais «Statement of Rights and Responsabilities». Toutefois, ce souffle de «démocratie» est à relativiser. En effet, pour autant que le changement de conditions projeté puisse entrainer un vote des utilisateurs - ce qui n'est pas toujours le cas - il faut d'abord qu'il soit commenté sur une Facebook Page ad hoc («Facebook Site Governance Page» - 142676 fans), dans un délai assez bref par 7000 utilisateurs, et ce ne sera ensuite que si 30% des utilisateurs inscrits actifs votent pour l'une ou l'autre des alternatives proposées, que le vote sera contraignant. Or, Facebook évalue ses utilisateurs actifs à 250 000 000...

Sans entrer dans une discussion doctrinale quant au droit applicable en matière de protection des **Facebook** données à la société Facebook, des hypothèses de flux transfrontières de données sont fréquemment en cause dans le contexte du réseau social du même nom. L'article 25 de la directive 95/46 relative à la protection des données exige des Etats membres qu'ils interdisent les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'espace économique européen si le pays en question n'assure pas un niveau de protection adéquat. Les Etats-Unis ont répondu à cette exigence, non par une loi, mais par **publicité**. des principes d'autorégulation, les Safe Harbor Principles (SHP).

craint la mauvaise

L'adhésion des organisations à ces principes est volontaire mais elle est nécessaire - sans discuter des exceptions - pour que l'interdiction des flux de données soit levée vis-à-vis de l'organisation en question. A cet égard, Facebook a adhéré au SHP et au Privacy Seal Program de TRUSTe, un organisme privé de certification en matière de vie privée : en cas de litige en la matière, c'est d'abord cet organisme qui doit être sollicité. (...)

Ceci dit, dans le cas spécifique de Facebook, certains des rattachements forts avec la Communauté devraient pouvoir, le cas échéant, justifier une application plus large de la directive, pour peu qu'il ne soit pas porté atteinte aux règles de l'OMC. Par exemple, serait-il déraisonnable d'exiger d'une telle société qu'elle déclare précisément les traitements de données dont elle est responsable (...) ? Grossièrement, la question en droit positif n'est pas rédigée en ce sens. Et il ne faut pas oublier non plus que le service offert par la société Facebook et le développement de cette dernière sont susceptibles de changer la donne.

(1) «Facebook : ces amis qui vous veulent du bien », «Politique » octobre 2009.



L'intrusion technologique -Les droits humains à l'heure d'Internet

Numéro de la revue Politique réalisé en collaboration avec la Ligue des droits de l'Homme consacrée aux tensions entre les usages des nouvelles technologies et les droits humains.

Ce numéro peut être commandé à la LDH pour 7€ (frais de port inclus) - 02/209 62 80 dmorelli@liquedh.be avec vos coordonnées postales.



Cycle Cinéma Des souris [des robots] et des hommes

La LDH vous invite à (re)-découvrir une sélection de films abordant les thématiques de la technologie et de la place de l'être humain à l'ère du numérique.



24/02 | 17h30

Ben X de Nic Balthazar

Avec Marijke Pinoy, Greg Timmermans, Cesar De Sutter. Belgique, 2007 Ben est différent. Il s'est créé un univers dans lequel il vit pour la plupart du temps : celui des jeux online. La diffusion d'images le ridiculisant, filmées par des élèves avec un GSM, et sa rencontre avec une compagne de jeu virtuelle vont changer radicalement le cours de sa vie. Inspiré d'un fait réel, ce thriller mixant images de jeux vidéo et scènes filmées est un film culte en Flandres.



24/02 | 20h30

Thomas est amoureux de Pierre-Paul Renders

Avec Benoît Verhaert et Aylin Yay. Belgique, 2000

Thomas souffre d'agoraphobie aiguë. Il vit reclus chez lui depuis 8 ans et ne voit les gens que par l'intermédiaire de son ordinateur. Il a confié la gestion de sa vie à la Globale, une société d'assurances qui veille sur son bien-être matériel et mental. C'est le bonheur ou presque. Mais Thomas est seul... et Clara, sa partenaire virtuelle, ne lui suffit plus. Projection suivie d'un débat avec le réalisateur.



25/02 | 21h

Code 46 de Michaël Winterbottom

Avec Tim Robbins, Togo Igawa, Nabil Elouahabi

Dans un avenir proche, le monde est divisé entre des grandes villes modernes où la population dûment enregistrée vit dans des appartements aseptisés, et de vastes zones désertiques où sont relégués les exclus de la technologie, les sanspapiers. Brassant de nombreux thèmes (les technologies de sécurité et de contrôle, la fracture numérique...), «Code 46» est aussi une histoire d'amour entre deux mondes que l'accès à la technologie sépare.



28/02 | 15h

Le géant de fer de Brad Bird

Animation, USA, 1999- VF - Enfants admis

«Le Géant de fer » évoque la touchante amitié d'un petit garçon et d'un robot géant venu d'une planète inconnue. Persuadée que ce robot est une arme envoyée par l'ennemi, l'armée américaine va prendre en chasse le géant et son petit ami. Un fantastique dessin animé sur le thème : «La technologie n'est ni bonne, ni mauvaise : elle est ce que l'on en fait ». Par le réalisateur des «Indestructibles».



28/02 - 20h

Blade Runner - Final cut de Ridley Scott

Avec Harrison Ford, Rutger Hauer, Edward James Olmos (USA, 1982/2007)

Film visionnaire, «Blade Runner» aborde avec un sens esthétique époustouflant la notion d'humanité et de transhumanité à travers la course poursuite entre un flic désabusé et des Réplicants, humanoïdes créés de toute pièce avec une durée d'existence limitée. Le film sera présentée dans sa version longue et définitive, éditée en 2008.



Des souris [des robots] et des Hommes

Espace Magh | Studio | Rue du Poinçon 17 à 1000 Bruxelles Tarif : 4€. Etudiants, pensionnés, sans emplois : 2,5€

Les films proposés sont projetés en support DVD en vo st. (sauf mention contraire)

INFOS ET RÉSERVATIONS: WWW.LIGUEDH.BE | 0471/30 44 90 | RÉSERVATIONS@LIGUEDH.BE

« Beperkt houdbaar » de Sunny Bergman

24/02 - à partir de 9h, toutes les heures, en continu

Quand Photoshop et chirurgie rivalisent pour fabriquer la femme parfaite des magazines.



Regard original et critique sur l'industrie cosmétique et ses méthodes insidieuses qui réussissent à persuader des femmes de trente ans qu'elles sont déjà vieilles! Comment les forces économiques s'attaquent-elles à nos corps? Sunny Bergman n'hésite pas à s'exposer elle-même aux mains rapaces d'un chirurgien esthétique. Projection du documentaire (60') en continu le 24/02, toutes les heures, à partir de 9 heures.

SAMEDI 27/02 | TRAÇABILITÉ GLOBALE

Technologie de traçage et de videosurveillance

LES AUTRES ACTIVITÉS

ATELIERS - ANIMATIONS

POUR TOUS LES ATELIERS : INSCRIPTION OBLIGATOIRE | PLACES LIMITÉES

ATELIER LINUX PARTY

10h30 > 16h30

Libérez votre ordinateur !

Installation de logiciels libres.

Se munir de son ordinateur personnel (indispensable).

En collaboration avec Kot Linux.

TARIF: 10€ (PETIT DÉJEUNER ET SANDWICH MIDI INCLUS)

ATELIER MÉMOIRE CACH(É)E

15h > 16h30

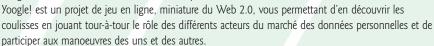
Formation au cryptage des courriels et des précautions à prendre concernant les traces sur le Web. Se munir de son ordinateur personnel (souhaitable).

TARIF:5€ | ÉTUDIANTS, PENSIONNÉS, SANS EMPLOIS:2,5€

ATELIER YOOGLE!

15h > 16h30

Yoogle! de Nicolas Malevé et Michel Cleempoel



Yoogle

TARIF: 5€ - ÉTUDIANTS. SANS EMPLOI. PENSIONNÉS : 2.5€

Balades urbaines

1/1570_16630

<u>Promenades sous vidéosurveillance</u>

Balades pédestres animées et pleines de surprises à la découverte des caméras de vidéosurveillance du centre de Bruxelles. Balades suivies d'un goûter débat. En collaboration avec l'asbl Constant.

Enfants admis | Tarif : 2€ | Places limitées | Réservation obligatoire

Concert

20130

TURDUS PHILOMELOS

Le talent de ces cinq brabançons, c'est de faire la fête et de nous y inviter ! Ska, folk, reggae, musette balkanique, accélérations jazzy... la fête on vous dit !

Découvrez les Turdus sur www.myspace.com/turdusphilomelos

TARIF : 12€ | PRÉVENTE : 10€ | MEMBRES LDH, PENSIONNÉS, SANS EMPLOI : 7€



La Ligue dans VOTRE quotidien

La Ligue des droits de l'Homme est aussi près de chez vous. Vous souhaitez vous investir dans une section locale ? Etre tenu informé des activités de la Ligue dans votre commune et ses environs ? Alors, consultez ce petit annuaire et n'hésitez pas à nous contacter !

Bruxelles

Contact: Marc HEROUET ldhbruxelles@gmail.com

Charleroi

Président: Jacques PRIME prime.jacques@brutele.be

Huv

Président : Jos ORENBUCH Tél. : 0476/61 96 86 jos.orenbuch@belgacom.net

la louvière

Présidente : Marie Louise ORUBA Tél. : 064/22 85 34 mloruba@hotmail.com

Liège

Contact: Christiane GOBLET c.goblet@skynet.be

Louvain la Neuve

Kap Droits de l'Homme Passage des Dinandiers, 1/208 1348 Louvain-la-Neuve kapdroitsdelhomme@kapuclouvain.be

Tournai

Contact : Dominique STUDER Tél. : 0495/30 27 30

Namur

Contact : Henry Brasseur h_brasseur@yahoo.fr

Verviers

Contact : Jeannine CHAINEUX Rue Michel Pire, 17 - 4821 Andrimont

Tél. : 0474/75 06 74 jeanine.chaineux@cgsp.be

Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux!

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante ne recevant pas de subsides suffisants pour couvrir l'ensemble de ses activités. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Communauté française. Vous pouvez nous soutenir concrètement :

→ A partir de 55€ (42,50€ étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez

membre donateur.

Vous recevrez la carte de membre (réduction dans certains cinémas, théâtres...), et le bimestriel «La Chronique». → A partir de 25€ (12,5 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés ...), vous devenez **membre**. Vous recevrez la carte de membre et la Chronique. → A partir de 30€, vous devenez **donateur**. Montant déductible à partir de 30€.

La Ligue des droits de l'Homme adhère au Code éthique de l'AERF Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

l'utilisation des fonds récoltés. Le bilan financier de la Ligue pour l'année 2008 est consultable sur www.liguedh.be



Ligue des droits de l'Homme asbl·Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles · Tél. : 02 209 62 80 · Fax : 02 209 63 80 · Courriel : Idh@liguedh.be · Web : www.liguedh.be

Vous aussi, rejoianez notre mouvement!

rous aussi, rejoignez notre mouven	IIGIIL :
☐ Je souhaite devenir membre donateur et je verse	€ (à partir de 55€/42,50€)
☐ Je souhaite devenir membre et je verse	
☐ Je souhaite devenir donateur et je verse	€ (à partir de 30€)
sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme	e : CP 000-0000182-85
Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (O organisme bancaire pour la procédure.	P)! Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre
☐ Je verse le montant via un ordre permanent	
☐ Vous pouvez également vous rendre sur www.ligu et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre c	LFGN/LFGLI
Nom :	Prénom :
Adresse:	
Année de naissance :	Profession :
Tél :	Courriel :
Signature :	

Rapport 2009 > 2010

Etat des droits de l'Homme

Vient de paraître

Ce deuxième rapport de la Ligue des droits de l'Homme propose un tour d'horizon des sujets sensibles sur lesquels elle travaille au quotidien. Des spécialistes présentent de manière accessible les enjeux en matière de régularisation, de droit au logement et au chômage, de droit des étrangers, de liberté d'expression... Une chronologie des événements marquants de l'année 2009 clôture cet ouvrage.

Un ouvrage indispensable pour tous les citoyens qui s'intéressent à l'évolution du respect des droits humains en Belgique

Sommaire Table des matières

Préface (Par Olivier De Schutter)

Vers l'Etat protecteur

- 1. Détecter et prévenir : les symptômes technologiques d'une nouvelle manière de gouverner (Par Antoinette Rouvroy)
- 2. Lutte contre le terrorisme et droits de l'Homme (Par Dan van Raemdonck)
- 3. Menaces persistantes sur la liberté d'expression (Par Pierre-Arnaud Perrouty)
- 4. Nouvelles méthodes d'investigation : une extension du filet sécuritaire au préjudice du respect des droits humains (Par Olivia Venet)
- 5. La politique pénitentiaire : des solutions préconisées qui renforcent les problèmes (Par Juliette Béghin)
- 6. Casier judiciaire : actualités plus que suspectes... (Par Vanessa De Greef)
- 7. Un accès à la justice toujours problématique (Par Alisa Laub)
- 8. Une grève qui ne prend pas : les ambiguïtés du droit de grève au regard de la législation belge (Par Edgar Szoc)
- 9. Droit aux allocations de chômage : contrats contraints (Par Antoine Chomé)
- 10. L'effectivité du droit au logement (Par Céline Romainville)
- 11. Gens du voyage : les oubliés du droit au logement ? (Par Julie Ringelheim)
- 12. L'accueil des demandeurs d'asile (Par Jean-Charles Stevens)
- 13. Centres fermés : l'éternel retour (Par Mathieu Bietlot)
- 14. La régularisation des étrangers : Quelques fruits dans l'arbre à défaut de pouvoir cacher la forêt... (Par Michel Kaiser)
- 15. La Convention relative aux droits de l'enfant a 20 ans. Un joyeux anniversaire ? (Par Frédérique Van Houcke et Valérie Provost)

Conclusion

- > Notre cahier d'exigences (Par Benoît Van der Meerschen)
- > Chronologie de l'année 2009 (Par Manuel Lambert, Marie Charles et Clara Mennig)
- » «L'Etat des droits de l'Homme en Belgique. Rapport 2009>2010 » coordonné par David Morelli, Aden, 2010

Prix : 15€ | Informations et commandes : www.liquedh.be — 02/209 62 80. En vente dans toutes les bonnes librairies.

